

**Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence  
au sein de NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-  
LOUIS-PROVENCE**

**Année 2023**

## Sommaire

1 - Fiche récapitulative .....	4
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	5
a. Activités de l'EPL.....	5
b. Situation financière de l'EPL.....	6
c. Evolutions statutaires effectuées dans l'année .....	6
3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole .....	7
a. Liste des contrats en cours avec la Métropole actionnaire .....	7
b. Garanties d'emprunts de la Métropole .....	7
c. Avances en compte courant de la Métropole .....	7
d. Aides .....	7
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole .....	8
4 - Contrôles et gestion des risques .....	8
a. Principaux risques et incertitudes .....	8
b. Contrôle interne .....	8
c. Contrôles externes.....	8
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	8
a. Actionnariat .....	8
b. Les dirigeants.....	8
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	9
d. Bilan de la gouvernance .....	9
e. Contrôle analogue.....	9

## Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix Marseille Provence au conseil d'administration de NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE, présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et de ses élus
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat
- de renforcer le contrôle analogue en particulier pour les SPL
- de s'assurer que la société NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Métropole Aix Marseille Provence

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

## 1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE
Siège social	Rue Quai du Commandant Favier 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône
Adresse administrative	
Date de création	02/12/2015
Secteur d'activité / métier	Développement économique
Objet social	REALISATION D'OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE. GERER, VALORISER, ORGANISER, AMENAGER LA RECONVERSION DES FRICHES PORTUAIRES ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES DU NAUTISME, DES PRODUITS DE LA MER ET DES LOISIRS
PDG	M. Martial ALVAREZ
Directeur général délégué	M. Philippe CAIZERGUES
Commissaire aux comptes et date de nomination	Société SORGEK AUDIT (AG 4 Juin 2021)
Nombre de salariés au 31/12/2023	16

## 2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

### a. Activités de l'EPL

L'objet social de la SPL Nautisme Mer et Développement est la réalisation d'opérations de développement économique du territoire. La société gère, valorise, organise, aménage pour assurer la reconversion des friches portuaires et le développement de nouvelles activités du nautisme, des produits de la mer et des loisirs. La SPL gère également le port de plaisance municipal, le port de pêche et la base nautique municipale.

#### Présentation générale

Le Pôle Nautisme a pour mission le développement économique liée à la croissance bleue. Aussi, la première mission est de soutenir l'économie existante, en lien avec les ports à sec et la filière mer, pêcheurs et conchyliculteurs. Avec plus de 4000 bateaux, Port-Saint-Louis-du-Rhône est l'une des plus grandes places de la plaisance en France. Sur une superficie de 350 hectares, la Presqu'île du Mazet accueille donc ce Pôle Nautisme avec plus de 150 hectares directement en lien avec les activités économiques. Le cœur du Mazet a été préservé de toute activité afin de laisser place également au développement durable et à la protection de la faune et de la flore.

Le Pôle a donc pour objectif de soutenir les projets existants, comme l'extension des ports à sec, Navy Service et Port Adhoc, l'aménagement d'un site de débarquement moderne et sécurisé pour les pêcheurs de la commune, l'extension de la dernière conserverie de poissons sur la façade nord méditerranéenne, la réalisation d'une station carburant pour les plaisanciers particuliers et les professionnels. Par ailleurs, la société développe aussi de nouveaux projets, comme la réalisation de la plus grande panne catamarans en Europe (500 mètres), la création d'un village dédié aux multicoques avec l'accueil de 4 entreprises spécialisées, corrélé à la mise en place d'une nouvelle panne dédiée aux multicoques de 250 mètres de long. Outre cet axe multicoques, le Pôle Nautisme développe aussi l'aménagement foncier pour accueillir des acteurs internationaux de la plaisance comme le constructeur néerlandais de yachts de luxe Wajer Yachts, qui va implanter sa base technique Méditerranée à Port-Saint-Louis-du-Rhône sur 6 hectares. Normandie Appâts, leader de l'élevage de vers marins, a également fait le choix d'implanter un centre de R&D au cœur du Pôle Nautisme. L'ensemble des projets vise à créer un écosystème puissant, coordonné et complémentaire permettant d'accueillir l'ensemble des acteurs de l'économie bleue et de leur permettre de se développer au balcon de la Méditerranée et du Rhône. Ce sont aujourd'hui environ 500 emplois qui vivent dans le Pôle Nautisme.

#### Principales activités et opérations de l'année écoulée

- Gestion du Port de Plaisance
- Gestion du Port de pêche
- Gestion de la Darsette
- Finalisation de la Panne Catamarans
- Construction du site de débarquement
- Signature vente BLUE BIRD TRADING
- Signature AOT BLUE BIRD TRADING
- Signature AOT Green DOCK

#### Perspectives de développement

Les perspectives d'avenir sont multiples pour le Pôle Nautisme, avec la volonté de générer 250 emplois supplémentaires d'ici à trois ans. Cela va se faire par un plan stratégique qui va permettre d'acquérir le foncier non maîtrisé par le Pôle ou ses actionnaires pour l'aménager et attirer de nouveaux prospects dans le domaine de la plaisance, d'apporter des financements afin de réaliser la première base portuaire multicoques 100% verte, avec la volonté d'offrir une autoconsommation énergétique. Ensuite, le Pôle souhaite apporter une brique formation au sein de cette market place et donc proposer un lieu permettant aux acteurs de se former, d'avoir de nouvelles compétences, et d'offrir aux jeunes des

## Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein de NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE - Année 2023

perspectives en lien avec la plaisance, l'innovation éolienne. Par ailleurs, l'attractivité de la zone va devoir être amplifiée avec la pose d'un réseau autonome d'éclairage avec de l'éolien horizontal pour ne pas impacter le foncier et offrir un éclairage à coût zéro.

### b. Situation financière de l'EPL

#### Bilan financier et économique

	2023	2022	2021	Variation N/N-1 (%)
<b>Capital social</b>	6 112 000	6 112 000	2 800 000	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 503 568	1 268 112	1 141 052	19%
<b>Total produits d'exploitation</b>	1 815 574	1 330 198	1 185 075	36%
<b>Coûts salariaux</b>	800 952	771 914	732 144	4%
<b>Total charges d'exploitation</b>	1 817 386	1 621 809	1 443 753	12%
<b>Résultat d'exploitation</b>	-1 812	-291 611	-258 678	-99%
<b>Résultat net</b>	18 635	-285 988	-136 742	-107%
<b>Trésorerie nette</b>	1 441 219	531 491	475 337	171%
<b>Capitaux propres</b>	6 947 730	6 934 311	3 915 800	0%
<b>Dettes financières</b>	494 596	522 654	0	-5%

Les grandes lignes de la situation financière 2023 sont :

- Fin des travaux du site de débarquement
- Subvention d'exploitation 278 312 € pour la dépollution, destruction bateaux ventouses, bateaux pirates
- Augmentation du chiffre d'affaires
- Exercice bénéficiaire 2023
- Immobilisations en cours nouvelle panne catamaran (panne L)
- Nouvelle subvention d'investissement AGEFIPH 2 523 €

#### Prévisions financières au 31/12/2024

La société ne peut anticiper un résultat car des signatures d'AOT et ventes de terrains sont prévues.

### c. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

#### Modification de l'objet social

Pas de modification de l'objet social au cours des 5 dernières années.

#### Evolution de l'actionnariat

L'actionnariat n'a pas connu d'évolution en 2023.

Pour mémoire, l'actionnariat a connu les évolutions suivantes les dernières années :

Commune de Port Saint Louis 11/12/2015	1 000 actions	1 000 000 €
En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription		
Métropole Aix Marseille Provence 11/12/2015	500 actions	500 000 €
En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription		
Métropole Aix Marseille Provence 03/10/2016	300 actions	300 000 €

## Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein de NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT-SAINT-LOUIS-PROVENCE - Année 2023

En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Métropole Aix Marseille Provence 28/05/2019	500 actions	500 000 €
---	-------------	-----------

En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Commune de Port saint Louis 03/12/2019	500 actions	500 000 €
--	-------------	-----------

En nature

Commune de Port saint Louis 24/10/2022	1 656 actions	1 656 000 €
--	---------------	-------------

En nature

Métropole Aix Marseille Provence 24/10/2022	1 656 actions	1 656 000 €
---	---------------	-------------

En numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

### Modification du capital social

11/12/2015	1 500 000 €
03/10/2016	1 800 000 €
28/05/2019	2 300 000 €
03/12/2019	2 800 000 €
24/12/2022	6 112 000 €

Pas d'autres modifications statutaires.

La dernière mise à jour des statuts 24 octobre 2022.

## 3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole

### a. Liste des contrats en cours avec la Métropole actionnaire

Les contrats en cours en 2023 avec la Métropole Aix Marseille Provence sont les suivants :

- Convention de mandat d'aménagement ;
- Convention pour l'utilisation d'un local.

Pour information, ceux en cours en 2023 avec la commune de Port Saint Louis du Rhône sont les suivants :

- DSP ;
- Convention pour la gestion du Port de Plaisance ;
- Convention pour la gestion de la Base Nautique ;
- Convention pour la livraison de repas à la base nautique.

### b. Garanties d'emprunts de la Métropole

Sans objet.

### c. Avances en compte courant de la Métropole

Sans objet.

### d. Aides

Pas d'aide au titre du développement économique.

## e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole

Pas de dividendes distribués.

## 4 - Contrôles et gestion des risques

### a. Principaux risques et incertitudes

Un audit confié au cabinet In Extenso est en cours de réalisation.

### b. Contrôle interne

Un audit du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) est en cours de réalisation pour le site de débarquement en fin 2023.

### c. Contrôles externes

Un contrôle de l'URSSAF a été réalisé le 11 Janvier 2023 concernant les années 2020 et 2021 avec un redressement relatif aux cotisations pour un montant de 2 316 € (1 004 € pour 2020 et 1 312 € pour 2021).

## 5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

### a. Actionnariat

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix Marseille Provence	2 956	2 956 000 €	48.36%
	Commune de Port Saint Louis du Rhône	3 156	3 156 000 €	51.64%
<b>Total</b>		<b>6 112</b>	<b>6 112 000 €</b>	<b>100.00%</b>

### b. Les dirigeants

#### Les administrateurs

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Collectivité	M. Martial ALVAREZ	OUI	DCM 31/07/2020
	M. François BERNARDINI	Non	
	M. Eric CASADO	Non	
	Mme Claudie MORA	Non	
Commune de Port Saint Louis du Rhône	M. Frédéric ROUGON	Non	
	M. Marc MINORETTI	Non	
	Mme PILLER Najat	Non	
	Mme Maria CASTEJON	Non	
	M. Philippe CAIZERGUES	OUI	

La société n'est pas soumise à l'obligation de mixité homme/femme mais la respecte.

### Organisation de la gouvernance

La société a opté pour un cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le président-directeur général, Monsieur Martial ALVAREZ, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/12/2015, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général délégué, Monsieur Philippe CAIZERGUES a également été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/12/2015 pour la durée de son mandat d'administrateur.

### c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Pas de rémunération prévue.

### d. Bilan de la gouvernance

#### Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale

- Le conseil d'administration s'est réuni le 30 mai 2023
- L'assemblée générale s'est réunie le 22 juin 2023

#### Participation des représentants

L'ensemble des représentants de la Métropole était présent (ou représenté) aux instances du CA et de l'AG en ce qui concerne l'année 2023.

### e. Contrôle analogue

La société transmet à la ville de Port Saint Louis du Rhône et à la Métropole Aix Marseille Provence tous les documents nécessaires à son contrôle (bilans administratif et financier comprenant tous les comptes-rendus de CA, AG, AGE avec les feuilles d'émargement, rapports du commissaire aux comptes, rapports du commissaire aux apports, liasses fiscales avec règles et méthodes comptables, rapports spéciaux sur les conventions règlementées).

Le commissaire aux comptes n'est plus obligatoire mais son contrat a été renouvelé.

Une société d'expertise comptable contrôle les comptes, établit les fiches de paye, les contrats de travail et établit également tous les documents fiscaux et sociaux. Cette société a également un service juridique qui établit tous les documents nécessaires.

Un rapport spécial de gestion est établi tous les ans sur les prérogatives de puissance publique. Tous les documents sont soumis au contrôle de légalité.